



Audition à l'Ministère fédéral des migrations et des réfugiés (« Bundesamt für Migration und Flüchtlinge »)

A. Remarques Générales

L'audience est **la partie la plus importante** du procès d'asile. Les informations que vous donnerez, seront le fondement de la décision du Bundesamt sur votre demande d'asile.

La décision dépendra principalement sur **votre crédibilité**. Assurez-vous donc de présenter toutes les informations personnelles et évitez les déclarations contradictoires ou exagérées.

Une fois que l'audience est terminée, il sera difficile d'ajouter des détails ou de nouvelles informations à votre déclaration. Pour cette raison, considérez l'audience comme **la seule occasion** de convaincre le Bundesamt que vous avez besoin de protection !

Par conséquent, il est très important de :

- **Racontez toute votre histoire !**

Ne supprimez pas des informations désagréables ou choquantes. Si vous aviez à subir de la violence ou de la torture, il faut que vous le disiez lors de l'audience. Si vous ne vous sentez pas capable de parler de votre expérience en détail, vous devrez l'expliquer au fonctionnaire. En tout cas, essayez de présenter les événements aussi clairement que possible.

Ne présumez pas que le sujet de votre histoire soit évident. Le Bundesamt est conscient de la situation générale dans votre pays, alors donnez toutes les informations qui distinguent votre cas des autres et qui le rend spécial. Expliquez précisément comment la situation générale a influencé justement votre vie.

- **Soyez clair sur les faits !**

N'exagérez pas et soyez toujours clair si vous rapportez des faits ou seulement votre interprétation des faits. Communiquez ouvertement si vous n'êtes pas sûre des faits. Sinon, le fonctionnaire pourrait penser que vous essayez de cacher quelque chose ou même que vous essayez de ne pas dire la vérité. Soyez précis au sujet de la date, l'heure et l'ordre dans lequel les événements dans votre histoire ont eu lieu. C'est très important pour la crédibilité de votre histoire. Si vous ne pouvez pas vous souvenir exactement d'une certaine date, expliquez-le à l'officier et faites une estimation raisonnable (« Il se passait en été 2004 ou 2005 ! »). Une estimation raisonnable est meilleure que de donner des informations incorrectes.

- **Montrez des preuves !**

Essayez de recueillir des preuves qui supportent votre déclaration comme des documents officiels, des lettres, des photos, des articles de journal. Pensez aux personnes qui peuvent porter témoignage de ce qui vous êtes arrivé. Si possible, trouvez l'adresse des témoins et découvrez comment les contacter. Enfin, vous devrez montrer les résultats de vos recherches à l'audience.



B. Les sujets importants pendant l'audition

Ci-dessous vous trouverez des sujets qui doivent être adressés au cours de votre audition, si vous êtes affectés. Si un sujet ne vous affecte pas, communiquez-le. Si vous avez de la chance, le fonctionnaire posera des questions similaires à celles-ci-dessous. Cependant, il est également possible qu'il / qu'elle ne demandera que : « Racontez votre histoire ! ». Dans ce cas, soyez prêt à raconter votre histoire indépendamment, sans aide du fonctionnaire.

Les sujets les plus importants sont :

- **Quel genre de persécution avez-vous été confrontés?**

Le gouvernement (ou un autre acteur), comment est-ce qu'il vous a poursuivi ? Avez-vous été persécuté à cause de votre ethnie, votre opinion politique, votre appartenance à un groupe religieux, votre nationalité ? Avez-vous été attaqué, menacé, torturé, discriminé par la police ou les courts ou d'autres autorités pour ces raisons ?

Si vous avez été persécutés à cause de votre opinion politique ou croyance religieuse, comment avez-vous exercé votre opinion / croyance? Avez-vous fait partie d'une organisation politique ou religieuse? Comment votre opinion / croyance religieuse politique a-t-elle évolué au fil du temps? Quels changements dans les circonstances vous ont amené à demander l'asile?

-> Encore une fois: Portez votre attention particulièrement aux détails et expliquez les circonstances de votre cas le plus clairement possible !

- **N'y a-t-il personne qui a pu ou qui peut vous aider dans votre pays ?**

Avez-vous cherché de l'aide dans votre pays ? Aviez-vous les moyens pour repousser les persécuteurs ? En ce cas, pourquoi avez-vous gagné l'impression que vous n'êtes plus sûr dans votre pays ? Si vous n'avez pas cherché de l'aide – pourquoi ? N'y avait-t-il pas d'aide ou est-ce que vos essais étaient sans succès ?

Pourquoi fallait-il venir en Allemagne / UE pour être en sécurité ? N'y avait-il pas la possibilité de demander de l'aide dans votre pays ? N'y avait-il pas la possibilité d'aller à une autre partie de votre pays afin d'échapper à la persécution ? Si non, pourquoi pas ?

- **Avez-vous participé aux activités politiques / religieux après votre fuite?**

Pourraient vos activités actuelles vous mettre en danger si vous étiez renvoyé? Si oui, comment?

- **L'état de santé:**

Avez-vous une maladie physique ou mentale qui vous rend incapable de voyager ou qui ne peut être guéri dans votre pays d'origine? Si oui, contactez un médecin le plus rapide possible pour un certificat médical à fournir dans votre audience.



C. Le Protocol (la documentation officielle de l'Audition)

- Notez que le protocole de votre audition joue **un rôle important** dans le processus de votre demande d'asile. Il sera base de la décision au sujet de votre statut de réfugié. Au cas où vous attaquez la décision du Bundesamt devant le tribunal, le succès de votre appel dépendra fortement sur le protocole de votre audience initiale.
- Il est donc essentiel que - **dès le début** - tous les faits importants au sujet de votre cas sont compris dans le protocole de manière complète et correcte. Plus tard, des ajustements ou des corrections seront presque impossibles.
- Le protocole devrait inclure non seulement les questions que vous discutez à l'audience, mais aussi les **circonstances de l'audience** (participants, des pauses, etc.)
- **Signez** le protocole seulement si vous êtes satisfait de tous les critères mentionnés ci-dessus et s'il est **traduit dans votre langue maternelle**. Même si le fonctionnaire vous exhorte à signer le protocole avant, vous devrez **insister** sur la procédure correcte.

-> **Une dispute avec l'agent est mieux qu'un protocole faux ou incomplet!**

D. Vos droits

- Vous avez le droit d'une audition dans votre **langue maternelle** - le *Bundesamt* est obligé de mettre à votre disposition un traducteur. **Nous vous conseillons fortement d'exercer ce droit**. Même si vous parlez également d'autres langues, il sera beaucoup plus difficile de vous exprimer avec la même précision et le même confort comme dans votre langue maternelle.
- Vous avez également le droit d'apporter votre **propre traducteur** et/ ou une autre **personne de confiance** à l'audience pour vous soutenir. Même si le *Bundesamt* devrait essayer d'empêcher vos aides d'assister à l'audience, vous devrez **insister** sur ce point.



E. Comment se préparer pour audience

- Quelques jours avant l'audience, vous devrez **prendre note** des sujets importants que vous voulez présenter. Ça vous aidera à trouver une structure pour votre déclaration.
- Quand vous prenez note de vos expériences, n'oubliez pas de les présenter dans le **bon ordre des événements**. Essayez de vérifier les dates que vous mentionnez. Si vous n'êtes pas sûr d'une certaine date, écrivez et expliquez vos doutes et fournissez une date approximative (par exemple: " en été 1988 ou 1989").
- Si vous ne vous sentez pas capable de parler de certains **événements traumatisants** (par exemple, la torture, la violence sexuelle), vous devriez néanmoins essayer d'écrire ce qui vous est arrivé. Plus tard, vous pouvez prendre ces notes à l'audience et les donner au fonctionnaire. Le Bundesamt est obligé d'inclure de telles déclarations écrites dans le protocole.
- Comme déjà mentionné ci-dessus, vous devrez recueillir des **preuves** qui pourraient supporter votre histoire tel que des documents officiels, lettres, photos, articles de journaux, etc. Pensez aux personnes qui peuvent avoir été **témoins** de ce qui vous est arrivé. Essayez de trouver l'adresse des témoins et comment les contacter. Enfin, vous présentez tous les résultats de vos recherches à l'audience.
- Dans le cas où vous voulez amener un propre traducteur ou une personne de confiance à l'audience, assurez-vous **d'informer le Bundesamt à l'avance**. Cela vous aidera à éviter des conflits potentiels le jour de votre audience.